

## COMMUNE DE CARCES



## PROCES-VERBAL DE SEANCE

Article L2121-25 du CGCT

Affiché le : 15 juillet 2020

Le maire,

Mis en ligne le : 15 juillet 2020

Alain RAVANELLO



## CONSEIL MUNICIPAL DU : 10 JUILLET 2020

## Séance publique

## MEMBRES EN EXERCICE

En exercice	Présents ou Représentés	Votants
23	23	23

L'AN DEUX MILLE VINGT ET LE 10 JUILLET à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO

Date de la convocation : 4 juillet 2020

**PRESENTS :** RAVANELLO Alain - IMBALZANO Maurice - CHIAPELLO Amandine - CLAVIER Vincent - DEBOST Marion - NEMETH Alex - GARCIA Christine - COLIN Martine - HERBEL Joseph - GANZIN Mireille - VIDAL Antoinette - LAUDICINA Patrick - CORINO Pierre - PAUL CAMAIL Florence - LORENZON Céline - AMBARD Frédéric - OLIVERO Christophe - FERRETTO-REGGI Nicolas - BULLE Lucie - SCHMITT Patrick - BOURGAIS Philippe - BRISPOT John

**PROCURATIONS :**

Madame Estelle ROUX a donné procuration à Monsieur Vincent CLAVIER

Madame Marion DEBOST a été désignée secrétaire de séance

**DELIBERATION n° 2020-034 : REMPLACEMENT DE QUATRE CONSEILLERS MUNICIPAUX  
DEMISSIONNAIRES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux démissions de monsieur Patrick GENRE, madame Nadine EINAUDI, monsieur Jean Marc Zuccari, Madame Sabrina MARTEL conseillers municipaux élus sur la liste « Le plus bel avenir pour Carcès », il est nécessaire de pourvoir à leur remplacement.

Conformément à l'article L.270 du Code Electoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. Monsieur Robert BORDERY, madame Eliane TERMAT, monsieur Jean MARCHAND, madame Isabelle MARTINEZ et madame Sylvie BOTTO suivants sur la liste précitée ont renoncé à leur mandat.

Madame Lucie BULLE, messieurs Patrick SCHMITT, Philippe BOURGEOIS et John BRISPOT suivants sur la même liste, ont fait connaître leur accord pour intégrer le Conseil Municipal par courriels reçus le 6 juillet 2020.

Madame Lucie BULLE, messieurs Patrick SCHMITT, Philippe BOURGEOIS et John BRISPOT sont donc installés. Le tableau des conseillers municipaux est modifié en ce sens.

L'assemblée après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**, décide :

**DE PRENDRE ACTE** de la vacance de QUATRE postes de conseillers municipaux et de l'installation de Madame Lucie BULLE, messieurs Patrick SCHMITT, Philippe BOURGEOIS et John BRISPOT en qualité de conseiller municipal suivant l'ordre du tableau.

### **DELIBERATION n° 2020-035 : ELECTIONS SENATORIALES 2020 – DESIGNATION DES DELEGUES**

**Vu** le Code Electoral notamment les articles L280 à L293 et R130-1 à R148 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales articles L2113-1 et suivants, L2121-14 à L2121-18, L2121-26 et L2122-7 ;

**Vu** la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

**Vu** la loi n°2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires ;

**Vu** l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

**Vu** l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19 ;

**Vu** le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

**Vu** la circulaire n° NOR INTA 2015957J du 30 juin 2020 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DCL/BERG/2020/234 du 1<sup>er</sup> juillet 2020 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants à désigner ou à élire dans les communes du département du Var en vue de l'élection des sénateurs ;

Rappelons que les sénateurs sont élus par des grands électeurs, le Sénat étant renouvelé par moitié, tous les 3 ans. En application du décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, le renouvellement de la série 2 des sénateurs est fixé au dimanche 27 septembre 2020.

Les conseils municipaux sont donc convoqués ce vendredi 10 juillet 2020 afin de désigner leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

Le nombre de délégué varie selon le seuil de population de la commune. Dans les communes de moins de 9000 habitants, le nombre de délégués est fixé en fonction de l'effectif légal du conseil municipal résultant du dernier renouvellement général.

Pour le conseil municipal de Carcès, il convient d'élire SEPT délégués titulaires et QUATRE délégués suppléants, simultanément sur une même liste, paritaire et composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

L'assemblée après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**, décide :

**DE PROCEDER** à l'élection des délégués titulaires et suppléants en vue de l'élection des sénateurs par un scrutin de liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel.

*Est (Sont) candidat(s) :*

- la liste « CARCES ENSEMBLE » et la liste « CARCES OPPOSITION »

Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 23
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 23
- c) Nombre de suffrage déclarés nuls : 0
- d) Nombre de suffrage exprimés (b-c) : 23

Nom de la liste : « CARCES ENSEMBLE » : Nombre de suffrages obtenus : 18

Nom de la liste : « CARCES OPPOSITION » : Nombre de suffrages obtenus : 5

Après application du quotient électoral :

la liste « CARCES ENSEMBLE » obtient 6 délégués titulaires et 3 délégués suppléants

la liste « CARCES OPPOSITION » obtient 1 délégué titulaire et délégué suppléant

Par conséquent sont élus :

<b>Nom et prénom de l'élu</b>	<b>liste</b>	<b>mandat</b>
M RAVANELLO ALAIN	Liste CARCES ENSEMBLE	titulaire
Mme GRANGE AMANDINE	Liste CARCES ENSEMBLE	titulaire
M IMBALZANO MAURICE	Liste CARCES ENSEMBLE	titulaire
Mme DEBOST MARION	Liste CARCES ENSEMBLE	titulaire
M CLAVIER VINCENT	Liste CARCES ENSEMBLE	titulaire
Mme GARCIA CHRISTINE	Liste CARCES ENSEMBLE	titulaire
M NEMETH ALEX	Liste CARCES ENSEMBLE	suppléant
Mme LORENZON CÉLINE	Liste CARCES ENSEMBLE	suppléant
M CORINO PIERRE	Liste CARCES ENSEMBLE	suppléant
M BRISPOT JOHN	Liste CARCES OPPOSITION	titulaire
Mme BULLE LUCIE	Liste CARCES OPPOSITION	suppléant